

Cote du document: EC/104
Date: 30 avril 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la cent quatrième session du Comité de l'évaluation

Note à l'intention des membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia
Directeur du
Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: o.garcia@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Cheffe de
l'Unité des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Procès-verbal de la cent quatrième session du Comité de l'évaluation

1. Le présent procès-verbal rend compte des délibérations du Comité de l'évaluation à sa cent quatrième session, tenue le 28 mars 2019.
2. Le procès-verbal servira de base au rapport verbal qui sera présenté par le président du Comité au Conseil d'administration. Le procès-verbal, approuvé par le Comité, sera présenté au Conseil d'administration.

Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la session

3. Ont participé à la session les membres du Comité représentant l'Égypte, la France, l'Inde, l'Indonésie (Présidence), le Japon, le Mexique, le Nigéria, les Pays-Bas et la Suisse. Des observateurs de la République dominicaine étaient présents. Ont également assisté à la session le Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) et son Directeur adjoint; le Vice-Président adjoint chargé du Département de la gestion des programmes; la Directrice par intérim de la Division des politiques et des résultats opérationnels; la Directrice de la Division Afrique orientale et australe; le Directeur de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre; la Directrice de la Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe; la Secrétaire du FIDA et d'autres membres du personnel du FIDA.
4. Les délégués suivants ont représenté leurs gouvernements pour les débats concernant:
 - Les évaluations de la stratégie et du programme de pays (ESPP):
 - i) République tunisienne: Kalthoum Hamzaoui, Directrice générale de la Coopération multilatérale au Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale; Lamia Jemmali, Directrice de la direction générale du financement, de l'investissement et des organisations professionnelles au Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et des pêches; Hanin Ben Jrad Zekri, Ministre plénipotentiaire, Représentante permanente adjointe de la République tunisienne auprès des organismes des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
 - ii) Burkina Faso: Son Excellence Joséphine Ouedraogo-Guissou, Ambassadrice et Représentante permanente du Burkina Faso auprès du FIDA et Alice Gisèle Sidibe-Anago, Conseillère et Représentante permanente adjointe du Burkina Faso auprès des organismes des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
 - iii) République du Kenya: Rollex June Chepchirchir Ruto, Deuxième Conseillère et Représentante permanente suppléante à l'ambassade de la République du Kenya, et Teresa Tumwet, Attachée agricole et Représentante permanente suppléante de la République du Kenya auprès des organismes des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à Rome.
 - L'évaluation conjointe, réalisée par le Département de l'évaluation indépendante de la Banque asiatique de développement (BASD) et IOE, de la performance du Projet de promotion de moyens de subsistance durables dans la région Nord par le développement de l'élevage, dans la République démocratique populaire lao:
 - i) Somphanh Chanphengxay, Directeur général du département de l'élevage et des pêches au Ministère de l'agriculture et des forêts; Souphavanh Keovilay, Directeur national du Projet relatif à la commercialisation des produits du petit élevage dans la région nord,

financé par la BASD et le FIDA, rattaché au Ministère de l'agriculture et des forêts.

- Évaluation de la performance du Projet d'appui au développement de Menabe et Melaky:
 - i) Suzelin Ratohiarijaona, Conseiller, chargé d'affaires par intérim auprès de l'ambassade de la République de Madagascar.

Point 2 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour (EC 2019/104/W.P.1)

5. Les points de l'ordre du jour provisoire étaient les suivants: i) ouverture de la session; ii) adoption de l'ordre du jour; iii) ESPP pour la République tunisienne; iv) ESPP pour le Burkina Faso; v) évaluation conjointe, établie par le Département indépendant de l'évaluation de la BASD et IOE, de la performance du Projet de promotion de moyens d'existence durables dans la région nord par le développement de l'élevage en République démocratique populaire lao; vi) ESPP pour la République du Kenya; vii) évaluation de la performance du Projet d'appui au développement de Menabe et Melaky en République de Madagascar; viii) questions diverses.
6. Le Comité a adopté l'ordre du jour figurant dans le document EC 2019/104/W.P.1, avec l'ajout de deux points sous la rubrique "Questions diverses":
 - i) Examen des produits de l'évaluation en rapport avec la planification du FIDA, sur proposition de la Représentante de la Suisse;
 - ii) Réunions de consultation pour examiner les programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP), les ESPP et les rapports de situation, sur proposition du Bureau de la Secrétaire.
7. L'ordre du jour sera révisé et publié sous la cote EC 2019/104/W.P.1./Rev.1.
8. Le Comité a regardé une brève vidéo d'animation présentée par IOE qui mettait en lumière sa contribution à l'évaluation de l'impact des opérations du Fonds.
9. Le président du Comité a remercié la Représentante du Japon, Akiki Muto, pour son active participation en tant que membre du Comité de l'évaluation, et lui a souhaité tout le succès possible dans le cadre de ses activités futures, puisqu'elle retourne au Japon au terme de sa période d'affectation. En retour, Akiko Muto a adressé ses remerciements au Comité de l'évaluation, à IOE et à la direction pour la riche expérience que lui a apporté la représentation du Japon dans le Comité.

Point 3 de l'ordre du jour. Évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la République tunisienne (EC 2019/104/W.P.2)

10. Le Comité a apprécié l'ESPP pour la République tunisienne, conduite pour la période 2003-2018, et a noté que les objectifs du Projet avaient évolué conformément aux politiques et stratégies du pays et du FIDA. À cet égard, les membres ont pris note de l'évolution des stratégies d'intervention des projets, avec le passage d'une approche intégrée et participative du développement territorial à une approche axée sur le développement des chaînes de valeur agricoles.
11. Les membres ont félicité le FIDA pour les résultats positifs, comme l'amélioration des conditions de vie dans les zones rurales défavorisées, ou l'augmentation de la productivité agricole résultant des investissements dans les travaux de lutte contre l'érosion, la remise en état des terres et les infrastructures d'irrigation.
12. Le Comité a mis en lumière l'important problème lié à l'insuffisant ciblage des plus pauvres et des plus vulnérables dans la population active pauvre, comme les femmes et les jeunes. Il a demandé à la direction de concrétiser au plus vite la recommandation en la matière, rappelant que des recommandations semblables avaient été formulées dans l'évaluation de 2002. Un membre a fait observer que, compte tenu du vieillissement de la population rurale en Tunisie, il était nécessaire

de trouver des moyens d'inclure les personnes âgées dans les interventions prévues.

13. Notant que l'introduction d'une nouvelle politique agricole ne suffirait pas à résoudre le problème de ciblage, les membres ont souligné la nécessité de mettre en œuvre des politiques de ciblage et des systèmes de suivi adéquats pour s'assurer que les ressources du FIDA bénéficient aux plus pauvres, conformément à son mandat fondamental. La direction a reconnu l'importance du débat sur le ciblage, et noté que les directives révisées en matière de ciblage, qui devraient être soumises au Conseil en septembre 2019, contribueront à résoudre ce problème.
14. Le Comité a accueilli favorablement la proposition d'entreprendre une cartographie de la pauvreté pour garantir un meilleur ciblage. Il a noté l'intérêt de la direction vis-à-vis du recours au mécanisme de coopération Sud-Sud et triangulaire pour tirer les enseignements de l'expérience au Mexique et s'inspirer de la politique en matière de réduction des disparités régionales au Maroc.
15. Les membres ont formulé des observations quant à la nécessité de mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités des organisations paysannes. La direction a noté que ces organisations étaient enregistrées et constituaient des entités juridiquement reconnues en Tunisie. La principale difficulté tenait au fait que les organisations paysannes, au départ destinées à gérer des biens publics, n'avaient pas le permis d'entreprendre des activités rémunératrices.
16. Les membres se sont félicités du fait que le Gouvernement tunisien et le FIDA aient approuvé les conclusions et les recommandations contenues dans l'ESPP, qui seraient intégrées dans le nouveau COSOP.
17. Les membres ont souligné l'importance de la recommandation relative à l'adaptation de l'architecture des projets et des arrangements institutionnels au contexte de décentralisation en Tunisie, et noté qu'il en serait tenu compte dans le nouveau COSOP; l'objectif étant de s'assurer que les interventions du FIDA demeurent pertinentes.
18. Les représentants du Gouvernement tunisien ont remercié IOE pour l'évaluation et confirmé que les conclusions et recommandations serviraient à éclairer l'exercice de planification stratégique pour les pays, qui débutera en 2019, et qu'elles aideraient le Gouvernement à garantir la concordance des projets avec ses politiques et sa stratégie de développement.

Point 4 de l'ordre du jour. Évaluation de la stratégie et du programme de pays pour le Burkina Faso (EC 2019/104/W.P.3)

19. Le Comité a accueilli avec intérêt la première ESPP pour le Burkina Faso, couvrant la période 2007-2018, et a remercié IOE pour la qualité de rapport. Le Comité a noté que le Gouvernement burkinabé et la direction étaient d'accord avec les conclusions et les recommandations de l'évaluation, déjà en partie intégrées au nouveau COSOP.
20. Les membres ont apprécié les conclusions positives dont rendait compte le rapport d'évaluation, soulignant que les projets financés par le FIDA avaient suivi des approches cohérentes ayant eu un impact positif sur le revenu et la sécurité alimentaire des ruraux; fourni un solide appui aux organisations paysannes dans le pays; et conduit à une augmentation de la production agricole et à une amélioration de la gestion des ressources naturelles.
21. Pour le portefeuille du FIDA, le Comité a noté qu'il était nécessaire de: i) faciliter un accès sûr à la terre pour les petits exploitants agricoles, et mettre en place des mécanismes facilitant un accès durable au microfinancement; ii) se pencher sur la gestion des forêts et des pâturages, sans détourner l'attention déjà accordée aux terres cultivées et à la gestion améliorée des précipitations; iii) mettre davantage l'accent, dans les interventions, sur les changements climatiques pour la gestion

- durable de la production végétale; iv) garantir une assimilation systématique des enseignements tirés des interventions dans le secteur agricole.
22. Par ailleurs, le Comité a noté que les interventions du FIDA ne devaient pas être trop dispersées sur le plan géographique, car cela pourrait compromettre l'impact et la durabilité. La direction a donc précisé que les opérations du FIDA ne concernaient quelque six régions, comme convenu avec le Gouvernement burkinabé.
 23. Le Burkina Faso ne figure pas sur la liste des pays aux contextes fragiles, mais le Comité a relevé l'importance de trouver des moyens de cibler plus précisément les communautés pastorales les plus à risque pour s'assurer qu'elles tirent bien parti des interventions du FIDA. À cet égard, les membres ont instamment invité le FIDA à recourir à la concertation sur les politiques pour appuyer le Gouvernement burkinabé dans ses activités abordant les mesures relatives au régime foncier et visant à rendre opérationnelle la législation foncière – l'insécurité foncière étant l'une des causes fondamentales de la fragilité. La direction a souligné que la question de la fragilité faisait désormais partie intégrante des interventions: ainsi, l'outil de participation citoyenne récemment élaboré a été conçu pour faire participer les bénéficiaires à l'élaboration des programmes.
 24. Un membre a félicité le Gouvernement burkinabé et le FIDA pour l'augmentation de la production de mil et de sorgho résultant des techniques de remise en état des terres, qui ont permis d'accroître la superficie de terres de bonne qualité disponible pour la production.
 25. S'agissant du partenariat technique avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, la direction a informé le Comité qu'un Plan d'action conjoint pour le Sahel était en cours de préparation avec l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial. Le FIDA avait également entrepris l'élaboration de sa propre stratégie pour le Sahel, en mettant l'accent sur les partenariats.
 26. La direction a par ailleurs mis en lumière son plan visant à harmoniser les pratiques en matière de crédit agricole, en étroite collaboration avec le Gouvernement burkinabé, pour faciliter l'accès durable des petits exploitants au crédit et à d'autres services financiers.
 27. La Représentante du Burkina Faso a accueilli l'évaluation avec satisfaction, et considéré qu'elle reflétait un travail considérable pour déterminer les mesures à prendre dans la lutte contre la pauvreté, concernant notamment du ciblage des plus vulnérables.

Point 5 de l'ordre du jour. Évaluation conjointe, établie par le Département indépendant de l'évaluation de la BASD et OIE, de la performance du Projet de promotion de moyens d'existence durables dans la région nord par le développement de l'élevage en République démocratique populaire lao (EC 2019/104/W.P.4)

28. Le Comité a examiné l'évaluation de la performance du Projet, première évaluation réalisée conjointement avec la BASD, couvrant la période 2007-2015. La réalisation conjointe a été considérée comme appropriée, étant donné que le Projet était cofinancé par la BASD et le FIDA. Cette évaluation répondait à une demande d'appui du Gouvernement lao qui souhaitait développer ses capacités d'évaluation, et les conclusions guideront le projet de suivi pour le Projet relatif à la commercialisation des produits du petit élevage dans la région nord: Programme de services financiers ruraux, approuvé en 2016.
29. Les membres se sont félicités du niveau élevé de collaboration entre le FIDA et la BASD dans la conduite de l'évaluation, et ont encouragé l'IOE à entreprendre d'autres évaluations conjointes et des activités conjointes sur le terrain avec d'autres partenaires et cofinanceurs.

30. Le Comité a répertorié plusieurs facteurs ayant nuit à l'efficacité du Projet, comme l'accès aux zones reculées et la complexité du ciblage; la difficulté des conditions d'exécution, le Projet couvrant 5 provinces et 400 villages; la barrière linguistique; le manque de motivation chez un certain nombre de bénéficiaires.
31. Notant l'importance de la prise en considération des besoins et du niveau de motivation des bénéficiaires dans la conception du Projet, les membres ont appuyé la recommandation en faveur d'une approche du ciblage plus explicite et mieux adaptée, et se sont félicités de l'entente entre la direction et IOE sur la nécessité d'une approche plus raffinée du ciblage. Des interventions adaptées et l'intégration des enseignements tirés dans les futures initiatives permettraient de corriger les défauts de conception du Projet, comme dans le cas de la composante microfinancement, qui s'était avérée manquer de souplesse. La direction a coopéré étroitement avec le Gouvernement lao pour définir une approche plus adaptée du ciblage à l'appui de la commercialisation du bétail.
32. S'agissant du projet de suivi cofinancé par le FIDA et la BASD, le Comité a réitéré l'importance de cibler les agriculteurs ruraux pauvres mais motivés, et de renforcer leur capacité de tirer pleinement parti des débouchés disponibles sur le marché, tant à l'intérieur qu'en dehors du pays. À ce propos, le Comité a demandé au FIDA et au Gouvernement lao d'examiner les moyens par lesquels l'administration centrale et les autorités provinciales pourraient coopérer, pour s'assurer que les producteurs de bétail étrangers ne compromettent pas l'accès des petits exploitants du pays au marché de la viande.
33. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'attitude positive de la direction et du Gouvernement lao à l'égard des conclusions et recommandations, dont la plupart avaient été intégrées à la conception du projet de suivi. Le Comité a noté que les recommandations et les enseignements tirés serviraient à éclairer la conception d'interventions similaires dans d'autres contextes.
34. Pour renforcer les partenariats institutionnels, la direction a souligné qu'il faudrait prendre en compte l'efficacité institutionnelle d'ensemble du cofinancement dans les futures évaluations conjointes, en plus de l'évaluation du Projet.

Point 6 de l'ordre du jour. Évaluation de la stratégie et du programme de pays pour la République du Kenya (EC 2019/104/W.P.5 + Add. 1)

35. Le Comité salué la deuxième ESPP pour le Kenya, et remercié IOE pour la qualité de son rapport. Les résultats de l'évaluation montrent les changements positifs advenus sur le plan économique: augmentation de la productivité et hausse des revenus, amélioration de la sécurité alimentaire, succès de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, solutions novatrices en matière de fourniture de crédit et conformité des interventions avec les stratégies nationales.
36. Le Comité a noté que des améliorations étaient nécessaires dans plusieurs domaines: i) adaptation au système d'administration décentralisée; ii) liaison entre les producteurs et les segments transformation et commercialisation de la chaîne de valeur; iii) réalisation de synergies entre la finance rurale et les projets axés sur les chaînes de valeur; iv) ciblage des jeunes. Sur ce dernier point, la direction a été encouragée à assurer activement le suivi du Plan d'action du FIDA en faveur des jeunes ruraux pour 2019-2021, approuvé par le Conseil en décembre 2018. Le Comité a aussi invité instamment la direction à veiller à ce que le nouveau COSOP et les nouvelles interventions soient pleinement conformes aux réformes institutionnelles en cours au Kenya, notamment à la réforme foncière.
37. Un membre s'est félicité de l'accent mis sur les approches axées sur le marché et les chaînes de valeur, les jeunes et les changements climatiques, et la participation aux secteurs des produits laitiers, de l'horticulture et de l'aquaculture, ces domaines présentant un potentiel d'impact accru dans les futurs programmes.

38. Tout en notant la pertinence de l'orientation et du ciblage thématiques, les membres ont souligné qu'il fallait accorder une attention particulière aux activités hors prêts, comme la collaboration avec le secteur privé, conformément aux priorités du Gouvernement kenyan. La direction a indiqué que le renforcement des capacités du FIDA, résultant de la décentralisation, serait utile à cet égard.
39. Interrogé sur le point de savoir pourquoi le FIDA avait mis autant de temps avant de s'adapter au processus de transfert des responsabilités, IOE a expliqué que cela était principalement dû aux capacités limitées disponibles dans le pays. Avec le renforcement du pôle régional à Nairobi, le FIDA a acquis la capacité requise pour répondre aux changements intervenus dans le contexte national. Le renforcement du pôle régional a également offert au Fonds la possibilité de participer plus activement à des activités hors prêts, comme la gestion des savoirs et l'établissement de partenariats.
40. IOE a réitéré qu'il convenait d'accorder la priorité aux interventions pour lesquelles le FIDA possédait un avantage relatif dans le secteur agricole.
41. Le Comité a apprécié l'attitude volontariste adoptée par le Gouvernement kényan pour garantir l'efficacité du Projet. La Représentante du Kenya a remercié IOE pour le rapport d'évaluation et exprimé la détermination de son Gouvernement à collaborer avec le FIDA en vue faire concorder les interventions du Fonds avec les structures décentralisées au niveau des districts.
42. Le Gouvernement kényan et la direction ont approuvé les conclusions et les recommandations, déjà en partie intégrées au nouveau COSOP.
43. La direction a également remercié IOE pour la qualité de l'ESPP, hautement collaborative, à laquelle avaient activement participé les pouvoirs publics, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes.

Point 7 de l'ordre du jour. Évaluation de la performance du Projet d'appui au développement de Menabe et Melaky en République de Madagascar (EC 2019/104/W.P.6)

44. Le Comité a salué l'évaluation de la performance du Projet et sa pertinence pour la réforme du régime des titres fonciers entreprise en 2004 par le Gouvernement malgache, le développement de systèmes d'irrigation à petite échelle et les résultats positifs obtenus par le Projet, malgré la crise politique des années 2009 à 2013.
45. Le Comité a apprécié les conclusions et recommandations d'IOE concernant la conception du Projet; la combinaison de la sécurité foncière et du développement agricole; la planification adéquate en vue de la reproduction à plus grande échelle; la nécessité de promouvoir l'hygiène et l'assainissement.
46. S'agissant de la durabilité des résultats positifs obtenus dans le cadre du Projet, comme l'attribution des titres fonciers, le Comité a noté que cette activité se poursuivrait, mais à un rythme moins soutenu, en raison de ressources limitées.
47. Les membres se sont félicités de la bonne pratique que constitue le système de riziculture intensive et ont noté que Madagascar bénéficierait de la mécanisation du repiquage du riz.
48. La direction et le Gouvernement malgache ont approuvé les recommandations; la direction a souligné, en particulier, la forte concordance entre les conclusions de l'évaluation et celles du rapport d'achèvement du Projet.
49. Concernant l'assainissement et la santé, la Représentante du Gouvernement malgache a reconnu que ce point avait constitué un problème durant la première phase, et indiqué qu'il serait l'objet d'une attention particulière au cours de la phase suivante, tout comme d'autres enseignements tirés, de manière à garantir la durabilité en renforçant des organisations de base et d'autres institutions.

Point 8 de l'ordre du jour. Questions diverses

a) Examen des produits de l'évaluation en rapport avec la planification du FIDA

50. La Représentante de la Suisse, soutenue par le Comité, a noté qu'il conviendrait de réexaminer la planification et le calendrier actuels de l'examen des produits des évaluations d'IOE, pour mieux éclairer la direction dans l'élaboration des nouveaux COSOP et projets. Rappelant qu'IOE informait directement le Conseil par l'intermédiaire du Comité de l'évaluation, les membres ont déclaré craindre que leurs observations sur les produits de l'évaluation ne parviennent trop tard à la direction pour l'éclairer dans la conception du suivi des interventions. Les membres ont donc souligné l'importance de pouvoir examiner les produits d'IOE en temps opportun, de sorte que les remarques du Comité, mais aussi les observations du Conseil, puissent mieux guider l'action et le suivi de la part de la direction.
51. Le personnel d'IOE a expliqué qu'un ensemble diversifié de produits de l'évaluation était présenté à chaque session du Comité de l'évaluation, conformément à la Politique de l'évaluation au FIDA. Il a en outre noté que les enseignements tirés de chacun des produits de l'évaluation étaient destinés à être utilisés non pas uniquement dans le pays ciblé par une évaluation, mais aussi dans le cas d'interventions dans d'autres pays au contexte similaire.
52. IOE et la direction ont reconnu l'importance d'une amélioration du calendrier et du rythme des débats du Comité, et de la nécessité de trouver des moyens d'y parvenir sans retarder les opérations sur le terrain. La direction a indiqué que les questions du calendrier et de la souplesse pourraient être examinées dans le contexte de l'exercice d'examen par les pairs en cours.
53. Les membres ont reçu l'assurance que la direction et IOE collaboraient étroitement durant les exercices d'évaluation, et que la conception des projets en cours bénéficiait d'éléments d'information provenant d'une concertation fluide et constante, tant au niveau du pays qu'au niveau de l'institution, pour en assurer la pertinence.
54. La question des modalités de fonctionnement du Comité de l'évaluation et de la manière dont elles pourraient être réajustées relevant du domaine de la gouvernance, la Secrétaire a noté que ce point pourrait être examiné durant les journées de réflexion du Conseil d'administration.

b) Réunions de consultation pour examiner les COSOP, les ESPP et les rapports de situation

55. La Secrétaire du FIDA a rappelé aux participants le programme de la Consultation sur les COSOP (et les ESPP connexes) qui se tiendra le 29 mars au siège du FIDA. L'introduction de cette consultation à titre d'exercice pilote, à la suite de discussions avec les Coordonnateurs et amis, a pour but d'alléger l'ordre du jour du Conseil et de permettre une meilleure gestion du temps durant la session.
56. La consultation sur les COSOP sera suivie d'un séminaire informel sur la rationalisation du processus d'approbation des programmes et projets financés par le FIDA. Il avait été prévu que ce point serait inscrit à l'ordre du jour de la cent vingt cinquième session, mais il a été reporté pour accorder plus de temps à des consultations avec les membres. Les commentaires sur ce document seront communiqués au Conseil d'administration pour information¹.

¹ Il a été convenu, à l'issue du séminaire informel du 29 mars, que le document serait soumis à l'approbation du Conseil en mai, plutôt que par vote par correspondance.

Clôture

57. Le président a remercié tous les participants pour leur contribution active aux délibérations, sans oublier les interprètes et l'ensemble du personnel pour leur travail.